

Démarche : Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

Organisme : Service Aménagement et Cohésion des Territoires

## Identité du demandeur

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Email    | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom      | <input type="text"/> |
| Prénom   | <input type="text"/> |

## Formulaire

Ce Guichet constitue un point d'entrée unique, dans le département, pour les communes et EPCI, les porteurs de projets et les particuliers avec pour objectif de :

- faciliter l'avancement des projets en cohérence avec les orientations stratégiques régionales de développement des EnR,
- recenser/ anticiper l'ensemble des réglementations applicables ;
- conseiller, autant que possible, sur les évolutions à apporter aux projets pour qu'ils répondent aux prescriptions réglementaires et avis des services instructeurs ;
- alerter, le plus en amont possible, pour les projets qui se trouveraient contradictoires à la réglementation.

Cet outil de simplification concerne toutes les productions d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermie, hydrolienne, ...) ainsi que les systèmes de stockages d'énergie (station de transferts d'énergie par pompage, batteries, production d'hydrogène, ...).

Pour renseigner les éléments du projets et demander un passage au guichet départemental EnR, merci d'aller jusqu'à la fin de la démarche et "déposer le dossier".

L'enregistrement d'un dossier sur cette DS dédiée aux EnR ne vaut pas dépôt officiel lançant des délais réglementaires. A cet égard, cette pré-analyse ne préjuge en rien sur l'obtention ou non des autorisations réglementaires.

Le process organisationnel de cette Démarche Simplifiée est le suivant:

- Dans le cas d'un dépôt de dossier: la DDT2A consulte les membres du Guichet départemental pour avoir leurs premières analyses sur le projet.  
Par la suite, le porteur de projet est invité à une réunion d'échange (en présentiel ou en visioconférence) dans un délai de 2 mois après le dépôt du dossier.
- Dans le cas d'une question: la DDT2A se charge de transmettre la question aux services concernées afin d'apporter une réponse la plus complète possible via l'outil dématérialisé.

Pour toute question technique, vous pouvez nous joindre directement à [ddt-conseil-territoire@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:ddt-conseil-territoire@corse-du-sud.gouv.fr)

## Demandeur

Nom du demandeur

Numéro de téléphone

Adresse du demandeur

Qualité du demandeur (Collectivité, Société, Bureau d'études, Particulier, ...)

## Objet de la demande

**Vous souhaitez déposer un dossier ou poser une question ?**

La dépose d'un dossier n'est pas une dépose officielle lançant des délais réglementaire. Il s'agit seulement d'une pré-analyse.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Déposer un dossier pour avis avant dépose officielle
- ☐ Poser une question relative aux énergies renouvelables

**Type(s) de production d'énergie**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Photovoltaïque
- ☐ Hydroélectrique
- ☐ Stockage par batterie(s) ou H2
- ☐ Eolien
- ☐ Géothermie
- ☐ Autre

## Posez votre question

**Posez votre question**

Soyez le plus complet possible :

- commune, section et numéro de parcelle de votre projet
- type de projet d'énergie renouvelable

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- ☐ Pièces jointes

Joignez les pièces qui pourront nous aider à répondre à votre question

## Déposez votre dossier

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐

# Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

Si vous avez des pièces explicatives de votre projet, déposez les ici.

Vous devez, toutefois, compléter le formulaire, à minima, pour les champs obligatoires avec un "\*"

**Entreprise représentée par le demandeur (si le demandeur n'est pas le porteur de projet)**

**Forme juridique :**

**SIRET :**  
**SIRET**

**Dénomination**

**Forme juridique**

**Adresse postale de correspondance**

## Votre projet

**Nom du projet**

**S'agit-il d'une modification/extension d'une installation existante ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Modification

☐ Extension

☐ Nouveau projet

**Décrivez sommairement les différentes composantes de l'installation existante, et indiquez à quelle date elle a été autorisée ?**

## Localisation

**Commune**

(commune principale le cas échéant)

**Autre(s) commune(s) : nom(s) des autres communes concernées**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐

# Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

Type de fichier : format PDF, si possible géoréférencé et GXP, KML...

En cas de PDF non géoréférencé, deux cartes à deux échelles sont attendues : une pour localiser le site (localisation du site sur fond IGN scan25 faisant figurer le village le plus proche), une pour examiner le parcellaire cadastral (zonage des parcelles concernées).

## Parcelles concernées par le projet (section et numéro)

Sur l'ensemble du périmètre du projet (accès compris) sous le modèle suivant : AB-0124 (section - numéro de parcelle)

## Type de propriété

Indiquer le type propriété des parcelles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Privée

☐ Communale

☐ Intercommunale

☐ Etat

☐ Autre

## Usage(s) du sol : indiquez les usages actuels des parcelles

L'usage des parcelles vise l'activité qui y est exercée (et non le zonage du document d'urbanisme en vigueur).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Urbain

☐ Agricole

☐ Forestier

☐ Artisanal - Industriel - Commercial

☐ Sans usage - Friche, Délaissé, ...

☐ Espace naturel

☐ Autre

## Caractéristiques du projet

### Type d'installation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Projet agrivoltaïque au sol

☐ Projet agrivoltaïque sur hangars, serres ou ombrières

☐ Photovoltaïque sur toiture sur bâtiment

☐ Ombrières sur parkings

☐ Photovoltaïque au sol sur terrains agricoles naturels et forestiers hors agrivoltaïsme

☐ Photovoltaïque au sol sur autres terrains

☐ Photovoltaïque flottant

☐ Stockage d'énergie

☐

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

☐ Centrale hydroélectrique

☐ Autre

### Caractéristiques du projet au titre du Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024

Le projet est donc situé, en tout ou en partie, sur un terrain identifié dans le document cadre ou fait partie d'un des 14 items de l'article R111-58 du code l'urbanisme (sol pollué, friche industrielle, ancienne carrière...).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ 1° Les surfaces sont situées en zone agricole, non exploitées et situées à moins de cent mètres d'un bâtiment d'une exploitation agricole ;
- ☐ 2° Le site est un site pollué ou une friche industrielle ;
- ☐ 3° Le site est une ancienne carrière, sauf lorsque la remise en état agricole ou forestière a été prescrite, ou une carrière en activité dont la durée de concession restante est supérieure à 25 ans ;
- ☐ 4° Le site est une ancienne carrière faisant l'objet de prescriptions de remise en état agricole ou forestière datant de plus de 10 ans mais dont la réalisation est insatisfaisante en dépit du respect des prescriptions de cessation d'activité ;
- ☐ 5° Le site est une ancienne mine, y compris d'anciens terril, bassin, halde ou terrain dégradé par l'activité minière, sauf lorsque la remise en état agricole ou forestier a été prescrite ;
- ☐ 6° Le site est une ancienne installation de stockage de déchets dangereux ou une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux ou une ancienne installation de stockage de déchets inertes, sauf lorsque la remise en état agricole ou forestier a été prescrite ;
- ☐ 7° Le site est un ancien aérodrome, délaissé d'aérodrome, un ancien aéroport ou un délaissé d'aéroport incorporé au domaine public ou privé d'une personne publique ;
- ☐ 8° Le site est un délaissé fluvial, portuaire, routier ou ferroviaire incorporé au domaine public ou privé d'une personne publique ;
- ☐ 9° Le site est situé à l'intérieur d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, à l'exception des carrières et des parcs éoliens ;
- ☐ 10° Le site est un plan d'eau ;
- ☐ 11° Le site est dans une zone de danger d'un établissement classé SEVESO pour laquelle le niveau de gravité des conséquences humaines d'un accident à l'extérieur de l'établissement est au moins qualifié d'important selon l'échelle d'appréciation de la gravité définie par l'annexe 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;
- ☐ 12° Le site est en zone d'aléa fort ou très fort d'un plan de prévention des risques technologiques ;
- ☐ 13° Le site est un terrain militaire, ou un ancien terrain militaire, faisant l'objet d'une pollution pyrotechnique;
- ☐ 14° Le site est situé dans un secteur délimité en tant que zone favorable à l'implantation de panneaux photovoltaïques dans le plan local d'urbanisme de la commune ou de l'intercommunalité.

### Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Prévisions, à minima, d'un permis de construire et d'une mise en service de l'installation ou du raccordement.

Précisez la puissance envisagée (en MWc)

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

### Indiquez le point de raccordement envisagé

Nom et référence du poste source

### Précisez la surface total du projet (ha) - terrain d'implantation

Surface, clôturée ou non, sur laquelle l'activité sera exercée.

### Quel type de structure est envisagé ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Monopieux

☐ Bipieux

☐ Tracker

☐ Suspendue

☐ Flottante

☐ Autre

### Décrivez sommairement le projet

- Dans sa phase travaux (y compris les éventuels travaux de démolition et leur superficie) ;

- Dans sa phase d'exploitation.

## Photovoltaïque et agriculture

### Exploitant(s) agricole(s) : nom(s) et raison(s) sociale(s)

### Activité(s) agricole(s) actuelle(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Ovin

☐ Bovin

☐ Fourrage

☐ Maraichage

☐ Céréale

☐ Viticulture

☐ Arboriculture

☐ Autre

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

### Activité(s) agricole(s) future(s) sous les panneaux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Inchangée(s)

☐ Ovin

☐ Bovin

☐ Fourrage

☐ Maraichage

☐ Céréale

☐ Viticulture

☐ Arboriculture

☐ Autre

### Les surfaces du projet sont-elles concernées par des épandages agricoles ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

### Précisez la surface projetée au sol des panneaux (ha)

### Précisez le taux de couverture (%)

Surface des panneaux projetée / (surface des panneaux projetée + surface des inter-rangs)

Pour un projet agrivoltaïque, voir modalités de calcul du décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 (soumis au seuil de 40%).

### Précisez le pourcentage de terrain devenant non exploitable (%)

Calcul à effectuer : surface qui n'est plus exploitable (pistes, bâtiments, pieux-ancrages, aire de soutirage SDIS....) / surface totale de l'installation (surface des panneaux + inter-rangs).

Il doit être de maximum 10% en cas d'agrivoltaïsme.

### Entretien : de l'éco-pâturage est-il envisagé ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

## Enjeux du projet

### Enjeux du projet

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir les rubriques ci-dessous, vous pouvez vous référer, notamment, aux outils cartographiques nationaux et régionaux disponibles en ligne (geoportail.gouv.fr , ...).

De plus, l'analyse peut varier en fonction de la maturité du projet, il n'y a pas d'exigence

## Concertation

### Le maire de la commune concernée a-t-il émis un avis sur le projet ?

Avis écrit ou échange informel

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

☐ Non consulté

### Comité de projet

Le Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie précise les modalités de création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situés hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

### Un comité de projet a-t-il été réalisé ou est-il déjà programmé ?

Le comité de projet est obligatoire avant le dépôt du permis de construire pour les projets supérieurs à 2,5 MWc situés hors ZAER.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Date(s) prévue(s) ou passée(s) du/des comité(s) de projet

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Présentation faite, le cas échéant, en comité(s) de projet

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Compte(s)-rendu(s), le cas échéant, du/des comité(s) de projet

### Les exploitants agricoles prennent-ils part à la conception du projet ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

## Urbanisme

### Une analyse de l'application des règles d'urbanisme en vigueur a-t-elle été réalisée ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ OUI

☐ NON

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Merci de déposer votre note d'analyse

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

### Le ou les documents d'urbanismes opposables permettent-ils l'implantation du projet envisagé ?

Les documents d'urbanisme doivent permettre l'implantation de projets soumis à permis de construire (PC). Dans la négative, il est nécessaire d'engager les démarches pour faire évoluer les documents d'urbanisme AVANT le dépôt du PC.

Ainsi, il est indispensable d'échanger avec la commune et/ou l'EPCI. Si le PC est déposé malgré cela, l'instruction sera suspendue jusqu'à l'évolution du document d'urbanisme.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Absence de document d'urbanisme opposable
- ☐ Ne sait pas

### Une évolution du document d'urbanisme est-elle en cours ou envisagée ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

### Le projet engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

Quantifiez la consommation de cet espace et si possible indiquer si des mesures de compensation sont prévues.

## Risques naturels, technologiques et sanitaires

### Le projet est-il concerné par une des situations suivantes ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ - Au sein d'un périmètre de protection ou une aire ou bassin d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine
- ☐ - A moins de 3000 m du seuil d'une piste d'aérodrome/aéroport ou à proximité d'une servitude aérienne
- ☐ - Sur le parcours d'une ligne/canalisation de transport ou de distribution d'énergie
- ☐ - Dans l'emprise d'une servitude ferroviaire
- ☐ - Sur un secteur couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques
- ☐ - Sur des terrains ayant fait ou faisant l'objet d'une exploitation ICPE
- ☐ - Sur des terrains en secteur d'information sur les sols (SIS) ou faisant l'objet d'une actions de l'Etat (BASOL)
- ☐ - Aucun enjeu listé
- ☐ - Ne sait pas

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

Précisions (nom de la zone de risque, niveau de risque, de la servitude, ...)

**Risque sanitaire : le projet engendre-t-il des risques sanitaires particuliers ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

Si oui, quel risque sanitaire

## Enjeux patrimoniaux et paysagers

**L'aire d'étude du projet est-elle concernée par l'un des enjeux suivants ?**

<http://atlas.patrimoines.culture.fr>

<https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/donnees-disponibles-a1488.html>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Monuments historiques, y compris ses abords (500 m)

☐ Site inscrit

☐ Site classé

☐ Site patrimonial remarquable

☐ Sites archéologiques identifiés

☐ Bien inscrit au patrimoine mondial (UNESCO ou réserve de la biosphère) y compris sa zone tampon

☐ Dans le périmètre d'une opération Grand Site de France

☐ Aucun

☐ Ne sait pas

Précisez les sites concernés

**Le projet est-il visible dans le paysage lointain ?**

Le projet est-il visible depuis les points de vue fréquentés et/ou touristiques (visible depuis un point haut, une route ou un chemin, depuis ou en co-visibilité avec un site classé ou inscrit...).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ N'a pas encore été étudié

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

### Enjeux paysagers

Pour les projets susceptibles d'impacter fortement le paysage, une description soignée de l'intégration paysagère du projet dans son environnement est essentielle.

Ainsi, le porteur de projet s'attachera à décrire, si possible, les points suivants :

- la liste des lieux d'habitation susceptibles d'être impactés par des phénomènes de saturation visuelle, surplomb, etc. ;
- les types d'aménagements paysagers envisagés : hauteur, volume, couleur et gamme des végétaux (arbres, arbustes...);
- la liste des sites patrimoniaux, monuments historiques, ou ensembles paysagers remarquables de l'environnement susceptibles d'être impactés.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative

Photomontages, ou tout document visuel permettant d'apprécier l'impact paysager du projet à ce stade de sa conception.

Etude de covisibilité.

### Effets cumulés : existe-t-il d'autres projets ENR ou installations ENR déjà connus ou existants dans la zone d'implantation (5km minimum, échelle de la commune et des communes limitrophes) ?

Les autres projets ENR sont ceux en exploitation (parc éolien, PV sol ou grandes toitures, unité méthanisation) ou connus (projet ayant fait l'objet d'un avis MRAe ou projet avec autorisation délivrée).

Ces installations ou projets seront à prendre en compte dans l'étude d'impact (continuités écologiques et paysage).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

### Précisez les projets ENR ou installations ENR identifiés

## Enjeux environnementaux et forestiers

### L'étude d'impact

L'étude d'impact associée aux projets photovoltaïques doit évaluer l'impact direct et indirect sur l'eau et les milieux aquatiques et sur la biodiversité dans l'objectif de les préserver.

Indépendamment de la procédure d'urbanisme, les projets peuvent :

- être soumis à procédure au titre de la loi sur l'eau. Les rubriques de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) relatives aux eaux pluviales, aux zones humides ou aux cours d'eau peuvent être concernées,
- nécessiter une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

### Evaluation environnementale : le projet est-il soumis à évaluation environnementale ?

Obligatoire pour les projets supérieurs à 1 MWc. Au cas par cas pour les projets supérieurs à 300 kWc et inférieurs à 1 MWc.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

☐ A déterminer (cas par cas)

☐ Ne sait pas

### Le projet se situe-t-il :

Les inventaires disponibles sont listés ici: <https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/donnees-disponibles-a1488.html>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ - Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, et floristique de type I ou II (ZNIEFF)

☐ - Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope

☐ - Dans une réserve naturelle ou biologique régionale

☐ - Au sein d'un Espace Stratégique Agricole du PADDUC

☐ - Au sein d'un espace boisé classé

☐ - Dans ou à proximité d'un site Natura 2000

☐ - Aucun enjeu identifié

☐ - Ne sait pas

### Précisions :

### Zones humides :

Consultez la fiche thématique réalisée par la DREAL Corse

### Le projet impacte-t-il une zone humide ?

L'annexe II de la circulaire du 25 juin 2008 présente l'arbre de décision de la délimitation des zones humides.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Zone humide : justificatifs associés

Analyse pédologique et inventaire floristique.

## Loi sur l'eau

### Le projet est-il soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Déclaration

☐ Autorisation

☐ Non

☐ Ne sait pas

**Le projet engendre-t-il des prélèvements d'eau ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

**Si oui, dans quel milieu ?**

Le projet impliquera-t-il des drainages et/ ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?

## Espèces protégées

**Prise en compte des enjeux sur les espèces protégées - Liens vers documents DREAL**

Consultez la fiche thématique réalisée par la DREAL Corse

Des précisions sont disponibles sur: <https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/especes-protegees-reglementation-listes-demandes-r155.html>

**Le projet présente-t-il des enjeux espèces protégées/sensibles, milieux ou habitats protégés ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

**Décrire les inventaires prévus dans le cadre de la constitution du dossier et la méthodologie envisagée pour ces inventaires**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Si des inventaires de terrain ont déjà été réalisés : fournir une synthèse des résultats dont les cartes des habitats naturels / habitats d'espèces / présence d'espèces protégées

## Natura 2000

**Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

**Le projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ?**

Voir fiche associée du site Natura 2000 concerné.

## Guichet départemental des énergies renouvelables en Corse-du-Sud

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

## Défrichement

### Le projet est-il soumis à une demande d'autorisation de défrichement ?

L'Autorisation de défrichement doit être obtenue AVANT le dépôt du permis de construire.

Au delà de 25 ha de défrichement, le projet est refusé (Art. L111-33 du Code de l'urbanisme). Le défrichement induit de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier (Art. 194 III).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

## Démarche Eviter - Réduire - Compenser

Prise en compte de la démarche éviter - réduire - compenser - Liens vers documents DREAL

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Avez-vous des questions particulières concernant les enjeux impactés par votre projet et les mesures à mettre en place pour les éviter, les réduire ou les compenser ?

## Demande d'examen du projet par le guichet départemental des EnR (2A)

### ACCORD : partage des données en vue de la consultation du guichet départemental des EnR (2A)

En cochant cette case, le porteur donne son accord pour le partage de l'ensemble des éléments renseignés et transmis ci-dessus aux membres du guichet départemental des EnR (2A) et structures publiques invitées.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

### Avez-vous des questions particulières vis-à-vis des procédures applicables ?

Si vous rencontrez des difficultés ou souhaitez échanger, indiquez le ci-après.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Le cas échéant: toute pièce utile à l'instruction du projet au titre du code de l'environnement, urbanisme ou forestier

